

Montréal, le 22 mars 2011

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d’approbation du plan d’approvisionnement 2011-2020 du
Distributeur
Dossier de la Régie : R-3748-2010**

Dans sa décision D-2011-011 rendue le 1^{er} février 2011 dans le dossier mentionné en objet, la Régie indiquait que :

*« [103] À la suite de la réception, le 15 mars 2011, des réponses du Distributeur aux demandes de renseignements, la Régie statuera sur le besoin de tenir ou non une séance de travail. Elle demande aux participants de réserver la date du **29 mars 2011** à leur agenda. »*

Par la présente, la Régie vous informe qu’à la suite de l’examen des réponses du Distributeur aux demandes de renseignements des intervenants et de la Régie, elle ne juge pas opportun de tenir une telle séance de travail. La date réservée à ces fins est donc libérée.

Veillez agréer l’expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l’énergie

VD/as